

COMMUNE DE SPERACEDES

CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 13 avril 2010 à 17h

PROCES VERBAL

Approuvé le 8 juin 2010 par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

Présents : PASQUELIN Joël, ROSTAIN Dominique, AZAÏS Pierre, BAUSSY Gérard, SCORDO Francis, MENEGON Chantal, PFEND Corinne, ESCANO Christophe, NETTRE Philippe, PASCANET Franck, PIERINI Jean-Pierre, ROUSTAN Christophe

Absents excusés : GARDE Brigitte donnant pouvoir à ROSTAIN Dominique, TRAVERT Georges donnant pouvoir à PASQUELIN Joël, HANGEN Christine donnant pouvoir à MENEGON Chantal

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation PV du 1^{er} février 2010

2/ DELIBERATIONS

- **Approbation du Compte de gestion**
- **Vote du Compte Administratif**
- **Affectation des résultats**
- **Augmentation des taxes**
- **Vote du Budget Primitif 2010**
- **Demandes de subventions**
- **Indemnité de conseil**
- **Loyers**
- **Demande de participation à la Mission Locale du Pays de Grasse**

3/ QUESTIONS DIVERSES

Début de la séance à 17h05.

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité: M. ESCANO

1/ Approbation PV du 14 décembre 2009

A l'unanimité, le procès verbal du 1^{er} février 2010 est approuvé.

2/ DELIBERATIONS

1/ Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire donne lecture des résultats budgétaires de l'exercice 2009 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	393 427,73	1 161 771,03	1 555 198,76
Recettes nettes	214 721,46	1 132 423,78	1 347 145,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	393 427,73	1 161 771,03	1 555 198,76
Dépenses nettes	149 465,33	1 091 474,54	1 240 939,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	65 256,13	40 949,24	106 205,37

2/ Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SCORDO et quitte la salle. M. SCORDO donne lecture des chiffres du compte administratif.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Réalisations de l'exercice :</u>		
Section de fonctionnement	1 091 474,54	1 132 423,78
Section d'investissement	149 465,33	214 721,46
<u>Reports de l'exercice N-1 :</u>		
Section de fonctionnement	0	73 954,22
Section d'investissement	0	6 968,45
TOTAL	1 240 939,87	1 428 067,91
<u>Restes à réaliser :</u>		
Section de fonctionnement	0	0
Section d'investissement	0	21 651,64
<u>Résultat cumulé :</u>		
Section de fonctionnement	1 091 474,54	1 206 378,00
Section d'investissement	149 465,33	243 341,55
TOTAL CUMULE	1 240 939,87	1 449 719,55

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2009. Monsieur le Maire revient et remercie le conseil municipal. Il demande l'approbation du compte de gestion, en parfaite corrélation avec le compte administratif. A l'unanimité, le compte de gestion est approuvé.

3/ Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres :

Résultat de fonctionnement 2009 :

- Résultat estimé de l'exercice	+ 40 949,24
- Résultat antérieur reporté 2008	+ 73 954,22
- Résultat à affecter R002	+ 114 903,46

Résultat d'investissement 2009 :

- Solde d'exécution	+ 65 256,13
- Résultat antérieur reporté 2008	+ 6 968,45
- Résultat affecté R001	+ 72 224,58

- Restes à réaliser 2009	+ 21 654,64
--------------------------	-------------

Le résultat d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas besoin d'affectation de financement au 1068. A l'unanimité, le conseil municipal adopte et vote l'affectation des résultats de l'année 2009.

4/ Augmentation des taxes

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux des trois taxes, pour l'année 2010.

Il rappelle que la commune ne perçoit plus la taxe professionnelle et que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été transférée à la Communauté de Communes.

L'évolution des trois taxes serait la suivante :

	<u>Taux 2009</u>	<u>Taux 2010</u>
Taxe d'Habitation, augmentation de 1%, soit :	7.33 %	7.40 %
Taxe Foncier Bâti, augmentation de 1,5 point, soit :	4.85 %	6.35 %
Taxe Foncier Non Bâti, pas d'augmentation, soit :	24.24 %	24.24 %

M. PIERINI trouve que l'augmentation pour le foncier bâti est importante.

M. PASQUELIN rappelle que, pendant des années, les taux de la commune étaient très bas par rapport au reste du département, et notamment par rapport aux autres communes du canton. Il donne les taux pratiqué pour le foncier bâti :

St Cézaire : 12,37 %

Peymeinade : 7,74 %

Le Tignet : 7,29 %

Cabris : 5,80 % (ancien taux : 5,18 %)

St Vallier : 12,31 %

M. le Maire rajoute que la commune a besoin de trésorerie. Actuellement, la trésorerie disponible n'est pas suffisante ; pour fonctionner correctement, il faudrait entre un et deux mois de trésorerie. Depuis plusieurs années, la commune fonctionne à flux tendu. De plus, cette année, ni le département ni la région ne modifient leurs taux.

Il précise également que la TEOM, qui était de 13,40 %, va passer à 12,12 %. L'augmentation des taxes n'est pas énorme mais permettra à la commune de pouvoir respirer au niveau de la trésorerie.

M. NETTRE demande quel montant total représente cette augmentation.

M. PASQUELIN rappelle que, jusqu'à présent, même si on pensait que Spéracèdes avait des bases élevées, la commune était loin d'avoir les bases les plus hautes. Les autres communes ont des bases assez proches mais avec des taux plus élevés. L'augmentation permettra avant tout d'avoir des bases plus saines. En 2009, les impôts rapportaient 309 779 € à la commune ; en 2010, avec les nouveaux taux, ils rapporteront 405 126 €.

M. NETTRE demande si ces chiffres correspondent à une augmentation de 1 %. Réponse de M. PASQUELIN : « Il s'agit d'une augmentation de 1 % pour la taxe d'habitation et 1,5 point pour le foncier bâti ».

M. NETTRE demande pourquoi la TEOM baisse d'environ 1%. M. le Maire précise que cette baisse est liée à une uniformisation au niveau communautaire. M. NETTRE rajoute qu'il avait été dit, au sujet de la TEOM, qu'une part serait gardée par les communes. M. PASQUELIN rappelle qu'une part va à la communauté de communes, une autre à la commune. Cette répartition fait perdre environ 100 000 € à Spéracèdes. Sur les 100 000 € perdus, il y a plusieurs versements de la communauté de communes, notamment pour le ramassage des encombrants.

M. NETTRE rajoute qu'il restera quand même un trou d'environ 50 000 €. M. le Maire précise que le budget a été préparé en conséquence.

M. NETTRE rajoute que la communauté de communes ne devait pas coûter un centime, et aujourd'hui la commune perd 50 000 €.

Précision de M. PASQUELIN : « La taxe d'enlèvement des ordures ménagères était largement surévaluée sur Spéracèdes. Si elle n'avait pas été surévaluée, la commune n'aurait pas ce problème aujourd'hui ». M. ROUSTAN rajoute que le taux de la TEOM est maintenant fixé à 12,12 % et servira exclusivement à payer le SIVADES au niveau la CCTS.

M. NETTRE soulève le fait que, d'un côté la commune augmente ses taxes, et que, d'un autre, elle perde une certaine somme d'argent. Pour lui, la mise en place de la communauté de communes a entraîné, à ce jour, une perte de 50 000 €.

M. PASQUELIN précise que si la commune n'était pas rentrée dans la CCTS, la TEOM serait de 13,4%. Ce taux représente environ 113 000 € et sur ces 113 000 € il y aurait une augmentation de 11 % du SIVADES.

M. NETTRE rétorque que, même avec cette augmentation, la commune aurait été gagnante.

M. SCORDO lui demande ce qu'il propose. Réponse de M. NETTRE : « Ce n'est pas en conseil que ce genre de problème doit être discuté. Une étude aurait dû être faite ». M. PASQUELIN précise que cela a été fait avec plusieurs réunions. M. NETTRE déplore le fait de ne pas avoir été prévenu à l'avance pour la dernière réunion. Il rajoute que le jour où il a été dit que la commune ne serait pas pénalisée par la CCTS, c'était faux. Précision de M. ROUSTAN : « Il avait été dit que la CCTS n'alourdirait pas la pression fiscale communale et c'est le cas aujourd'hui ».

M. SCORDO rappelle que, depuis des années, la commune fonctionne à flux tendu, ce qui oblige de temps en temps à retarder le paiement des fournisseurs.

M. PASQUELIN demande de procéder au vote. Deux personnes votent contre : M. NETTRE , qui pense qu'il n'a pas une vision suffisante des choses, et Mme GARDE, absente, mais qui a donné pouvoir à Mme ROSTAIN. M. PIERINI s'abstient.

Mme ROSTAIN donne lecture d'une lettre de Mme GARDE. Elle vote contre car l'augmentation des taxes contribuera à diminuer un pouvoir d'achat déjà largement malmené, elle ne peut contribuer à cela, charge aux conseillers de diminuer au maximum les dépenses de la commune. Etant elle-même fonctionnaire, elle rappelle que les salaires ont augmenté de 0,8 % en 2009 et une hausse de 0,5 % est prévue en 2010. Ces augmentations ne couvrent pas l'inflation. Les salariés du privé ne sont pas mieux lotis avec la menace constante du chômage.

Par deux voix contre, une abstention et douze voix pour, l'augmentation des taxes est approuvée.

5/ Vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2010, et donne lecture des différents chapitres :

FONCTIONNEMENT

- En dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : en 2009 : 203 776,52 € / en 2010 : 225 150,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel en 2009 : 545 287,00 € / en 2010 : 575 000, 00€
Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : en 2009 : 282 873,00 € / en 2010 : 115 808,00 €
Chapitre 66 – Charges financières : en 2009 : 48 100,00 € / en 2010 : 50 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : en 2009 : 5 263,00 € / en 2010 : 2 550,00 €
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provision : en 2009 : 5 000,00 € / en 2010 : 4 000,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues : en 2009 : 377,07 € / en 2010 : 16 446,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : en 2009 : 59 004,31 € / en 2010 : 0
Chapitre 042 – Opérations d'ordre : en 2009 : 11 967,00 € / en 2010 : 11 967,00 €
TOTAL : 1 003 921,00 €

- En recettes :

Chapitre 013 – Atténuation de charges : en 2009 : 26 000,00 € / en 2010 : 30 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services du domaine : en 2009 : 61 799,80 € / en 2010 : 68 900,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes : en 2009 : 668 918,87 € / en 2010 : 512 066,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations : en 2009 : 229 459,01 € / en 2010 : 169 435,54 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : en 2009 : 100 476,00 € / en 2010 : 105 776,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers : en 2009 : 40,00 € / en 2010 : 40,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels : en 2009 : 1 000,00 € / en 2010 : 2 800,00 €
Résultat reporté R002 : 114 903,46 €
TOTAL : 1 003 921,00 €

INVESTISSEMENT

- En dépenses :

Opérations d'investissement :

Opération 031 – Voirie : 139 000,00 €
Opération 032 – Matériel informatique : 698,00 €
Opération 033 – Illuminations de Noël : 1 418,00 €
Opération 034 – Mobilier communal : 16 128,00 €
Opération 037 – Agrandissement classe maternelle : 3 100,00 €
Opération 038 – Balayeuse électrique : 65 780,00 €
Opération 039 – Outillage : 3 000,00 €
Opération 040 – Création bureau accueil : 14 000,00 €
Opération 041 – Plan de classe numérique : 13 736,00 €
Opération 042 – Agrandissement cimetière : 120 000,00 €
Opération 045 – Barrières de sécurité + Pose : 2 000,00 €
Opération 046 – Chauffage Eglise : 23 000,00 €
TOTAL : 515 884,19 €

- En recettes :

Chapitre 13 – Subventions : 220 595,14 €

Chapitre 16 – Emprunt : 141 126,23 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 48 320,00 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 0

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : 11 967,00 €

Restes à réaliser N-1 : 21 651,24 €

Résultat reporté R001 : 72 224,58 €

TOTAL : 515 884,19 €

M. le Maire explique qu'il faudra attendre le retour des demandes de subventions pour savoir s'il est nécessaire de contracter un emprunt et si oui, pour quel montant.

TOTAL DU BUDGET

1 519 805,19

Au sujet des opérations d'investissement, M. PASQUELIN rajoute que les opérations inscrites ne seront pas obligatoirement réalisées. Elles le seront si les subventions sont obtenues et si la décision de contracter un emprunt est prise. A l'heure actuelle, le remboursement de la totalité des emprunts et des intérêts, correspond à 1 100 € par habitant, soit une annuité par Spéracédois de 176 €.

L'opération 031 – voirie servira à terminer les chemins. L'opération 032 – matériel informatique permettra de terminer la mise en place de l'informatique au cyber espace, et l'opération 034 concerne l'acquisition de mobilier. Au sujet de l'opération 038 – acquisition d'une balayeuse, il était prévu d'acheter ce matériel avec Cabris mais ce n'est pas possible. Les subventions ne peuvent être versées à une commune que sur un matériel complet. La commune pourra recevoir des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME, ce qui représentent 80 à 90 % de subventions. Une fois qu'elle sera achetée, une convention de location pourra être établie avec la commune de Cabris.

En ce qui concerne l'outillage, 3 000 € ont été prévus, comme l'an dernier. La totalité n'avait pas été dépensée.

A l'unanimité, le BP 2010 est approuvé.

6/ Demandes de subventions – Opérations d'investissement

Monsieur le Maire énumère les différentes demandes de subventions :

- Demande de subvention – Opération 031 Voirie communale

Le coût prévisionnel s'élève à 116 220,74 € HT, soit 139 000,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Dotation cantonale 2010 : 77 098,00 €

Emprunt : 61 902,00 €

- Demande de subvention DGE – Opération 032 Matériel informatique

Le coût prévisionnel s'élève à 583,61 € HT, soit 698,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention DGE 50 % : 291,80 €

Solde : Autofinancement : 406,20 €

- Demande de subvention DGE – Opération 034 Mobilier communal

Le coût prévisionnel s'élève à 13 484,94 € HT, soit 16 128,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention DGE 50 % : 6 742,47 €

Solde : Emprunt : 9 385,53 €

- Demande de subvention DGE – Opération 037 Agrandissement classe maternelle

Le coût prévisionnel s'élève à 2 591,97 € HT, soit 3 100,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention DGE 50 % : 1 295,98 €

Solde : Emprunt : 1 804,02 €

CE

- Demande de subvention – Opération 045 Barrières de sécurité + pose

Le coût prévisionnel s'élève à 1 672,24 € HT, soit 2 000,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention DGE 50 % : 836,12 €

Solde : Emprunt : 1 163,88 €

- Demandes de subvention – Opération 038 Balayeuse électrique

Le coût prévisionnel s'élève à 57 508,36 € HT, soit 65 780,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention Conseil Régional 30 % : 17 252,50 €

Subvention Conseil Général 40 % : 23 003,00 €

Solde : Emprunt : 25 524,50 €

- Demande de subvention Inspection Académique – Opération 041 Plan de classe numérique

Le coût prévisionnel s'élève à 11 484,95 € HT, soit 13 736,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention : 9 000,00 €

Solde : Emprunt : 4 736,00 €

M. NETTRE demande si tous ces investissements sont nécessaires cette année. Réponse de M. PASQUELIN : « Inscrire ces opérations ne veut pas dire qu'elles seront réalisées ».

M. NETTRE demande également si d'autres projets auraient pu être prévus, par exemple l'aménagement de la mairie. M. PASQUELIN précise que le dossier n'est pas complet. M. AZAÏS ajoute que ce dossier n'est pas subventionnable, il n'est donc pas absorbable par le budget 2010. M. NETTRE pense qu'il serait intéressant de savoir ce qui va être fait et d'avoir une réunion à ce sujet. M. AZAÏS précise qu'il a fait appel à un architecte, le dossier n'est pas complet, il le sera pour le prochain budget. M. PASCANET demande s'il s'agit d'un agrandissement ou juste de mobilier. Réponse de M. AZAÏS : « Il s'agit d'un agrandissement. Ce qui est inscrit au budget 2010, c'est l'aménagement du rez-de-chaussée ». M. PASCANET rappelle qu'il y avait aussi un projet de location. M. PASQUELIN rajoute que, si le projet n'est pas réalisé, et il ne sera pas avant 2011, il serait intéressant de louer l'appartement.

M. NETTRE précise qu'il ne demandait pas si l'appartement serait loué ou pas mais qu'il serait intéressant d'avoir un projet global. M. BAUSSY précise que l'appartement peut être loué en l'état, il n'est pas insalubre. Mme ROSTAIN rajoute qu'il est libre depuis presque un an. M. PASCANET souligne que la commune a besoin d'argent et elle en perd en ne louant pas l'appartement.

L'ensemble des conseillers approuve les différentes demandes de subventions.

7/ Indemnité de Conseil allouée au Trésorier Principal

Monsieur le Maire expose :

« L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor.

Mme KERN étant le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité ».

A l'unanimité, les conseillers approuvent le versement de cette indemnité.

8/ Loyers logements communaux, ball trap et taxi

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des logements communaux, du ball trap et du taxi pour l'année 2010.

M. PIERINI demande s'il est prévu d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes. Réponse de M. PASQUELIN : « Ce n'est pas prévu. Pour l'instant ça tourne bien, et en cas d'augmentation ça ne pourrait être que pour 2011 ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les loyers.

9/ Demande de participation au Conseil Général des Alpes-Maritimes pour la cotisation à la Mission Locale du Pays de Grasse

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention est demandée au Conseil Général par la Mission Locale. Cette demande ne coûte pas un centime à la commune et permet d'avoir une subvention totale de 1 615,60 €. La subvention est calculée par rapport au nombre d'habitants. Le nombre indiqué - 1 154 - n'est pas à jour, il y a un peu plus d'habitants.

M. ROUSTAN souligne qu'il serait intéressant de savoir combien de jeunes de Spéracèdes profitent de la Mission Locale. M. PASQUELIN rajoute que la Mission Locale affiche de nombreuses informations et fait elle-même sa publicité.

A l'unanimité, les conseillers approuvent cette délibération.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- M. PASQUELIN informe que le défibrillateur dont a été doté la commune sera installé le 19 avril. M. ROUSTAN demande si une formation est prévue. Réponse positive de Monsieur le Maire.
- M. NETTRE rappelle qu'il souhaiterait qu'une réunion soit prévue au sujet du projet d'aménagement de la mairie. Il souhaite également savoir ce qu'il en est pour la sécurité et les astreintes, et demande de prévoir une autre réunion à ce sujet. M. NETTRE termine en demandant s'il est possible de prévoir à l'avance les prochaines dates des conseils municipaux. M. PASQUELIN ne souhaite pas mettre en place un calendrier : « la loi oblige à faire une réunion par trimestre, il n'est pas nécessaire d'en faire plus. Les conseils ne sont prévus qu'en cas de nécessité ».

La séance est levée à 18h35.

Le secrétaire de séance,
Christophe ESCANO

